



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rôles

Question écrite n° 50304

Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la taxe foncière agricole. Les documents fournis aux contribuables ne font pas apparaître les références des parcelles agricoles énumérées, générant une certaine gêne pour les propriétaires dans l'identification des rôles et des parcelles correspondantes. Cette confusion ne permet ainsi pas de contrôler l'évolution fiscale en fonction des ventes et des achats relatifs aux parcelles. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre une clarification de cette situation fiscale, permettant ainsi, par exemple un regroupement de toutes les taxes foncières d'une même commune sur le même rôle et de préciser sur le rôle émis les références des parcelles, en vue notamment d'une simplification administrative et fiscale toujours souhaitable.

Texte de la réponse

Les avis d'imposition de taxes foncières regroupent déjà l'ensemble des immeubles bâtis et non bâtis situés dans un périmètre géographique dépendant d'une même commune et d'une même trésorerie. L'indication sur l'avis d'imposition des références cadastrales de l'ensemble des parcelles imposées alourdirait sensiblement la présentation des avis et nuirait à leur lisibilité. Cette évolution, qui n'est pas à ce jour envisagée, nécessiterait une refonte complète des documents d'imposition et augmenterait le nombre d'avis d'imposition. Cela étant, la mise à disposition de la documentation cadastrale dans les mairies permet aux propriétaires de connaître avec précision la liste des parcelles imposées. Les contribuables qui éprouveraient des difficultés pour identifier les parcelles peuvent s'adresser au service des impôts mentionné sur l'avis d'imposition, qui fournira tout renseignement utile sur l'assiette de la taxe.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50304

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8782

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3268